



**Schéma de cohérence
des zones d'activités économiques
du Pays Plaine de Saône Vingeanne**

1- Rappel de la démarche



- Genèse,

- Objectifs,

- Méthodologie,

et résultats attendus,

Genèse du schéma de cohérence



⌘ Le Pays : un territoire de projet entièrement maillé par 4 Communautés de Communes

- ⊗ De création récente (2003, 2004, 2005)
- ⊗ La même volonté d'aménager une ou plusieurs zones d'activités afin d'accueillir des entreprises nouvelles ou de conforter celles existantes
- ⊗ Volonté de se concerter et de se coordonner afin de faire en sorte que les différentes réflexions se mettent en œuvre dans une logique de complémentarité et non de concurrence entre territoires
- ⊗ Cette volonté commune est inscrite dans le Contrat de Pays et est une condition préalable et indispensable au soutien financier à l'aménagement de nouvelles zones

L'engagement des CdC dans le cadre du Contrat de Pays

⌘ Le schéma de cohérence doit chercher à :

- ⊗ Capitaliser les études déjà réalisées (ex: Etude Katalyse)
- ⊗ Connaître l'état de l'offre existante
- ⊗ Connaître et échanger sur les intentions des communautés de communes et des communes et les mettre en harmonie
- ⊗ Veille sur les intentions et projets des territoires voisins
- ⊗ Analyser la demande prévisionnelle auprès des entreprises du territoire en respectant la confidentialité et l'anonymat des entreprises
- ⊗ Accompagner les élus communautaires dans la mise en oeuvre efficace de la compétence économique de leur communauté communes

L'engagement des CdC dans le cadre du Contrat de Pays

⌘ Le schéma de cohérence doit comporter :

- ⊗ une présentation de l'état actuel de l'offre économique territoriale
- ⊗ la définition d'un parti d'aménagement à l'échelle Pays : typologie hiérarchisation et localisation des zones, premiers éléments d'affectation et de destination des zones
- ⊗ la définition d'un calendrier et d'un échéancier de réalisation
- ⊗ des préconisations en matière d'équipements et services à apporter
- ⊗ des préconisations en matière de qualité environnementale et paysagère

- ⊗ Ces éléments qualitatifs constitueront autant de critères d'éligibilité pour des opérations d'aménagement des zones d'accueil économique soutenues dans le cadre du Contrat de Pays

Schéma de cohérence des zones d'activités du Pays



⌘ 3 objectifs :

- ⊗ Engager une dynamique de réflexion et de concertation coordonnée à l'échelle Pays portant sur : l'offre existante et les projets de développement et d'aménagement de zones d'activités
- ⊗ Définir, de manière coordonnée et solidaire, une politique de développement de l'accueil économique à l'échelle Pays
- ⊗ Développer et adopter une stratégie commune de marketing économique territorial fondée sur la complémentarité de l'offre et sa qualification

Une méthode de travail en 4 étapes

- ⌘ 1- Etablir un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre d'accueil existante tant sur le Pays que sur les territoires périphériques

 - ⊗ *Travail réalisé lors de la première réunion du 25 avril 2005*

- ⌘ 2- Connaître, échanger et mettre en synergie les stratégies de développement économique des 4 communautés de communes

 - ⊗ *Travail amorcé lors de la première réunion du 25 avril 2005 et à compléter lors de la réunion du 17 mai 2005 sur la base du tableau d'information à remplir par chaque intercommunalité*

- ⌘ 3- Définir, identifier, hiérarchiser et planifier les différents niveaux et projets de zones d'accueil économique

 - ⊗ *Travail à réaliser lors des réunions du 17 mai et 14 juin 2005*

- ⌘ 4- Qualifier l'offre d'accueil économique par l'élaboration d'une charte de qualité

 - ⊗ *Travail réalisé lors de la réunion du 14 juin 2005*

2- Le Rôle du Schéma de Cohérence



-Pour les Communautés de Communes

- Le Pays Plaine de Saône Vingeanne

- Les entreprises

- Les partenaires financeurs

Le rôle du Schéma de cohérence des zones d'activités



⌘ Pour les Communautés de Communes :

- ⊗ disposer d'une interconnaissance et d'une lisibilité à moyen et long terme (5 à 10 ans) des projets et des stratégies d'accueil économique de chacune des communautés de communes du Pays
- ⊗ limiter les effets de concurrence de proximité (entre Communautés et Communes et entre Communautés de Communes et Communes)
- ⊗ « sécuriser » les choix d'investissement et s'assurer de soutiens financiers supplémentaires à court terme (2005 – 2006)

Le rôle du Schéma de cohérence des zones d'activités



⌘ Pour le Pays :

- ⊗ rendre officiel la complémentarité et la solidarité entre les 4 communautés de communes dans un domaine particulier de coopération territoriale : l'accueil d'activités économiques « ***créer un produit*** »
- ⊗ définir une identité et un positionnement économique volontariste commun à long terme (5 à 10 ans) et faciliter une communication marketing territoriale dès le court terme (2005 – 2006) « **vendre un produit** »

Le rôle du Schéma de cohérence des zones d'activités



⌘ Pour les entreprises :

- ☒ disposer d'une vision claire et transparente à moyens et long terme (5 à 10 ans) des choix et des stratégies politiques locales
- ☒ « sécuriser » leurs réflexions et décisions de développement et d'investissement dès le court terme (2005 -2006)

Le rôle du Schéma de cohérence des zones d'activités



⌘ Pour les financeurs (Etat, Région, Département) :

- ⊗ disposer d'une lisibilité à moyen et long terme (5 à 10 ans) de la stratégie de développement économique du Pays en matière d'accueil économique
- ⊗ en vue de l'attribution de financements pour l'aménagement à court terme (2005 – 2006) de zones d'activités économiques

3- Rappels généraux sur les zones d'activités



-Définition

- Evolution

- Finalités

Rappel généraux sur les zones d'activité économique



⌘ Définition :

la zone d'activités est entendue comme étant :

⊗ ***" un espace aménagé, selon une démarche volontariste, en vue d'être commercialisé (vendu ou loué) à des entreprises , afin que celle-ci puissent exercer leur activité économique »***

Rappel généraux sur les zones d'activités économiques

⌘ « *espace aménagé* » :

- ⊗ différent d'une simple inscription dans le PLU d'une superficie foncière en zone à urbaniser pour des activités économiques
- ⊗ différent de la vente d'un terrain nu
- ⊗ la zone d'activité doit être dotée d'équipements et de services

⌘ « *démarche volontariste* » :

- ⊗ différent d'une simple logique d'opportunité foncière
- ⊗ différent d'une réponse à une demande individuelle d'une seule entreprise
- ⊗ la zone d'activités n'est pas une finalité, elle doit être un outil au service d'une politique locale de développement économique, elle même inscrite dans une politique globale de développement du territoire

⌘ « *en vue d'être commercialisé à des entreprises afin que celles-ci puissent exercer leur activité économique* »

- ⊗ différent d'une simple apposition d'un panneau de commercialisation sur site
- ⊗ différent d'une logique d'opportunité ou d'attentisme
- ⊗ la zone d'activités doit répondre aux besoins d'implantation ou d'extension des entreprises, et doit être, pour cela, suffisamment qualifiée et spécialisée

Vers la spécialisation des zones d'activités économiques

- ⌘ les différents types de zones d'activités correspondent de plus en plus à des fonctions ou des vocations sectorielles et qualitatives :
 - ⊗ la zone commerciale
 - ⊗ la zone industrielle
 - ⊗ la zone artisanale
 - ⊗ la zone logistique
 - ⊗ plateforme multimodale
 - ⊗ la zone tertiaire
 - ⊗ parc technologique

- ⌘ Cette qualification et spécialisation accrue des zones d'activités économiques sont des gages de pérennisation des activités s'y installant mais également de gage de lisibilité et d'attractivité économique pour la collectivité locale gestionnaire de la zone : effet vitre pour l'entreprise et le territoire

La zone d'activités économiques un outil et non une finalité

- ⌘ L'objectif d'une zone d'activités est de répondre au mieux aux besoins des entreprises autant pour les fixer durablement sur le territoire que pour les attirer lors de leur recherche de site d'implantation.
- ⌘ En considération de cet objectif, la zone d'activités doit donc être vue comme un outil au service des politiques de développement territorial incluant l'économique tant endogène qu'exogène.
- ⌘ Il revient dès lors aux CdC de définir en premier lieu les objectifs et les contours de leur politique économique communautaire qu'elles entendent mener, avant d'en définir le contenu et les modalités de mise en œuvre

4- Etat des lieux de la situation économique



-Sur chaque intercommunalité du Pays

- Sur les territoires périphériques

Capitalisation de l'étude Katalyse : état des lieux et évolution du territoire et des territoires voisins

⌘ Etude réalisée :

- ☒ **Sur le périmètre des cantons d'Auxonne et de Genlis**
- ☒ **Dans le cadre du Syndicat de Charte de la Plaine de Saône**
- ☒ **Sur la période 2000 – 2001, période économiquement plus favorable qu'aujourd'hui**

Plaine et Saône :

CdC Auxonne Val de Saône et SIVOM de Genlis

⌘ Le scénario d'évolution prévu par l'étude Katalyse (2001-2004)

- ⊗ Difficultés du Territoire Plaine et Saône à tirer pleinement profit d'une conjoncture économique favorable
- ⊗ Sans action organisée et volontariste des acteurs locaux, le Territoire Plaine et Saône verrait sa vocation de « banlieue résidentielle » de l'agglomération Dijonnaise se renforcer
- ⊗ Les disparités constatées entre les deux cantons tendraient probablement à s'accroître
- ⊗ La légitimité même du Pays Plaine et Saône viendrait dès lors à disparaître

Plaine et Saône :

CdC Auxonne Val de Saône et SIVOM de Genlis

⌘ Evolution depuis 2002

Sur le plan économique :

- ⊗ déclin confirmé du secteur industriel : fermeture (AVS) et reconversion d'activités (Thomson)
- ⊗ migrations d'entreprise Dijonnaise et de Franche-Comté (ex : installation de Sépalumic à Genlis, Global Hygiène à Auxonne, Pévescal, Haut Doubs Bois 21, Esprit Bois 21, Scierie Regnaud à Collonges) ne compensant pas ces difficultés
- ⊗ activités économiques et emplois de plus en plus orientés vers l'agglomération dijonnaise
- ⊗ Existence de certains projet de développement économique (Dijon Céréales, Global Hygiène, Tonic...)

Sur le plan de l'organisation territoriale :

- ⊗ le partenariat territorial Plaine et Saône a éclaté
- ⊗ le Canton de Genlis est un peu plus dans l'aire d'influence dijonnaise (SCOT)
- ⊗ l'intercommunalité de projet est très jeune sur le Canton d'Auxonne et encore non aboutie sur le canton de Genlis
- ⊗ sentiment de « concurrence » territoriale accru entre les 2 cantons

Vingeanne :

CdC du Val de Vingeanne, du Mirebellois et de Pontailier

⌘ Le scénario d'évolution prévu par l'étude Katalyse (2001-2004)

- ⊗ baisse de l'emploi industriel, pénalisant le pays de Vingeanne ce qui rend inévitable la mise en place d'une politique de développement des secteurs tertiaires.

Vingeanne :

CdC du Val de Vingeanne, du Mirebellois et de Pontailier

⌘ Evolution depuis 2002

Sur le plan économique :

- ⊗ déclin confirmé d'une partie de l'emploi industriel (SNPE, CITA, FRANCANO)
- ⊗ actuellement de nouvelles restructurations économiques sur des activités jusqu'ici non concernées par des difficultés (Neltec, Laganne Isolants, Perron...)
- ⊗ Une des principales unités industrielles du territoire (SMFF) reste pour le moment dynamique et compétitive
- ⊗ un tissu économique encore très nettement marqué par les activités agricoles et industrielles, le secteur tertiaire reste très minoritaire et n'a pas connu d'évolution significative

Sur le plan de l'organisation territoriale :

- ⊗ partenariat Vingeanne élargi à Auxonne avec la création du Pays
- ⊗ territoire entièrement maillé en Communautés de Communes
- ⊗ l'intercommunalité de projet reste très jeune
- ⊗ volonté d'engager des projets d'aménagement de zones économiques

Val de Saône: CdC Seurre Saint Jean de Losne

⌘ Le scénario d'évolution prévu par l'étude Katalyse (2001-2004)

- ⊗ prévision d'une hausse globale de l'emploi au profit des services et du transport mais au détriment de l'industrie.

- ⊗ redéploiement économique du Pays s'appuyant sur deux projets de grande envergure :
 - le développement du technoport de Pagny
 - un accroissement de l'attractivité touristique du Pays :
 - parc de loisir fluvial et Port de Saint Jean de Losne
 - réaménagement du méandre de la Saône avec plan d'eau

Val de Saône: CdC Seurre Saint Jean de Losne

⌘ Evolution depuis 2002

Sur le plan économique :

- ⊗ difficultés sérieuses du secteur industriel traditionnel marqué par des fermetures (TPC, UNALIT...) et le transfert d'activités notamment vers l'agglomération Dijonnaise (ex : Thevenin Ducroc).
- ⊗ Technoport de Pagny : projet de développement économique de grande envergure encore en phase de démarrage (40 emplois créés sur un objectif global de 500 à 10 ans).
- ⊗ projets de développement de la filière touristique semble au point mort et ne constituant pas une alternative aux difficultés du secteur industriel

Sur le plan de l'organisation territoriale :

- ⊗ une organisation intercommunale simplifiée et « musclée » avec la fusion des 2 structures cantonales en une seule communauté de communes
- ⊗ Définition actuelle d'une politique de développement économique volontariste axé autour du projet phare du Technoport de Pagny mais voulant également diversifier ses capacités d'accueil économique

Agglomération dijonnaise : COMADI



⌘ Le scénario d'évolution prévu par l'étude Katalyse (2001-2004)

- ⊗ scénario extrêmement favorable à l'agglomération dijonnaise en termes d'emplois et d'activités
- ⊗ prévision d'une hausse de 13% de l'emploi du secteur des services et une baisse de 6% de l'emploi industriel
- ⊗ poursuite de la dynamique de tertiarisation de l'agglomération dijonnaise
- ⊗ enjeu de la maîtrise quantitative mais surtout qualitative des flux de transferts tant d'entreprises que de population vers sa périphérie

Agglomération dijonnaise : COMADI

⌘ La situation aujourd'hui

Sur le plan économique :

- ⊗ renforcement du tissu économique dans tous les secteurs d'activités :
 - tertiaire : avec le développement du parc tertiaire de la Toison d'Or
 - industrie : avec l'arrivée ou le développement d'activités (Urgo, Koyo...)
 - commerce : avec le développement de l'offre sur toutes les zones commerciales (Quetigny, Chenove – Marsannay, Toison d'Or)

- ⊗ confirmation du phénomène de concentration des activités avec, un transfert de certaines activités vers la périphérie de l'agglomération et la délocalisation d'activités Côte d'Oriennes sur l'agglomération (ex : AMI d'Is sur Tille à Dijon)

- ⊗ la zone d'attractivité économique et d'emploi touche aujourd'hui très largement les territoires de l'Est Cote d'Orien et du Val de Saône

Agglomération dijonnaise : COMADI

⌘ La situation aujourd'hui

Sur le plan de l'organisation territoriale :

- ⊗ Elargissement territorial de la COMADI sur les communes périphériques
- ⊗ montée en puissance d'une politique économique volontariste à travers la définition et la réalisation d'opération d'aménagement :
 - de nouvelles zones d'accueil économique (Parc Valmy (30 ha – tertiaire – 2006), Parc Mazen-Sully (4.5 ha - biotechnologies), Extension Capnord (9.8 ha – industrie))
 - et extension de zones déjà existantes à échéance +/- lointaine : Zone Industrielle Longvic Ouges (91 ha), Zone Ecosud Marsannay (40 ha), ZAC Bois Guillaume St Apollinaire (8 ha dans 2-3 ans) – Parc activités Est Dijonnais (St Apo-Quetigny près de l'Arc : 50ha dans 3 à 5 ans)
- ⊗ une politique de développement économique pouvant donner l'impression d'une logique de captation des territoires périphériques et de leurs activités et emplois (SCOT)

Pays Dolois: CdC du Jura Dolois



⌘ Le scénario d'évolution prévu par l'étude Katalyse (2001-2004)

- ⊗ évolution économique défavorable au regard de la faiblesse du tissu tertiaire
- ⊗ la définition et la mise en œuvre d'une politique volontariste en matière de développement industriel semble la seule issue envisageable pour sortir le territoire de la crise

Pays Dolois: CdC du Jura Dolois

⌘ La situation aujourd'hui

Sur le plan économique :

- ⊗ déclin du secteur industriel (Amphénol, Socapex, Canon ITT)
- ⊗ maintien d'activités traditionnelles (Bel, Idéal Standard, Jacob Delafon) accompagné parfois d'une diminution des emplois (Solvay).
- ⊗ bonne progression du secteur commercial : zone commerciale de Choisey et projet d'Epenotte
- ⊗ développement du secteur de la logistique et du fret : zone logistique de Tavaux et potentiel de développement de l'aéroport

Sur le plan de l'organisation territoriale :

- ⊗ bon historique intercommunal : Pays Dolois et communautés de communes du Jura Dolois
- ⊗ une CdC dotée d'une politique de développement économique volontariste : positionnement sur un rôle d'entre deux entre Besançon et Dijon.
- ⊗ Création de zones d'activités économiques, d'une pépinière d'entreprises et d'une couveuse d'activités
- ⊗ les résultats sont visibles, y compris parfois au détriment du Val de Saône Côte d'Orien (ex : délocalisation de Plastibel d'Auxonne vers Dôle)

5- Analyse de l'offre d'accueil économique



-Analyse quantitative

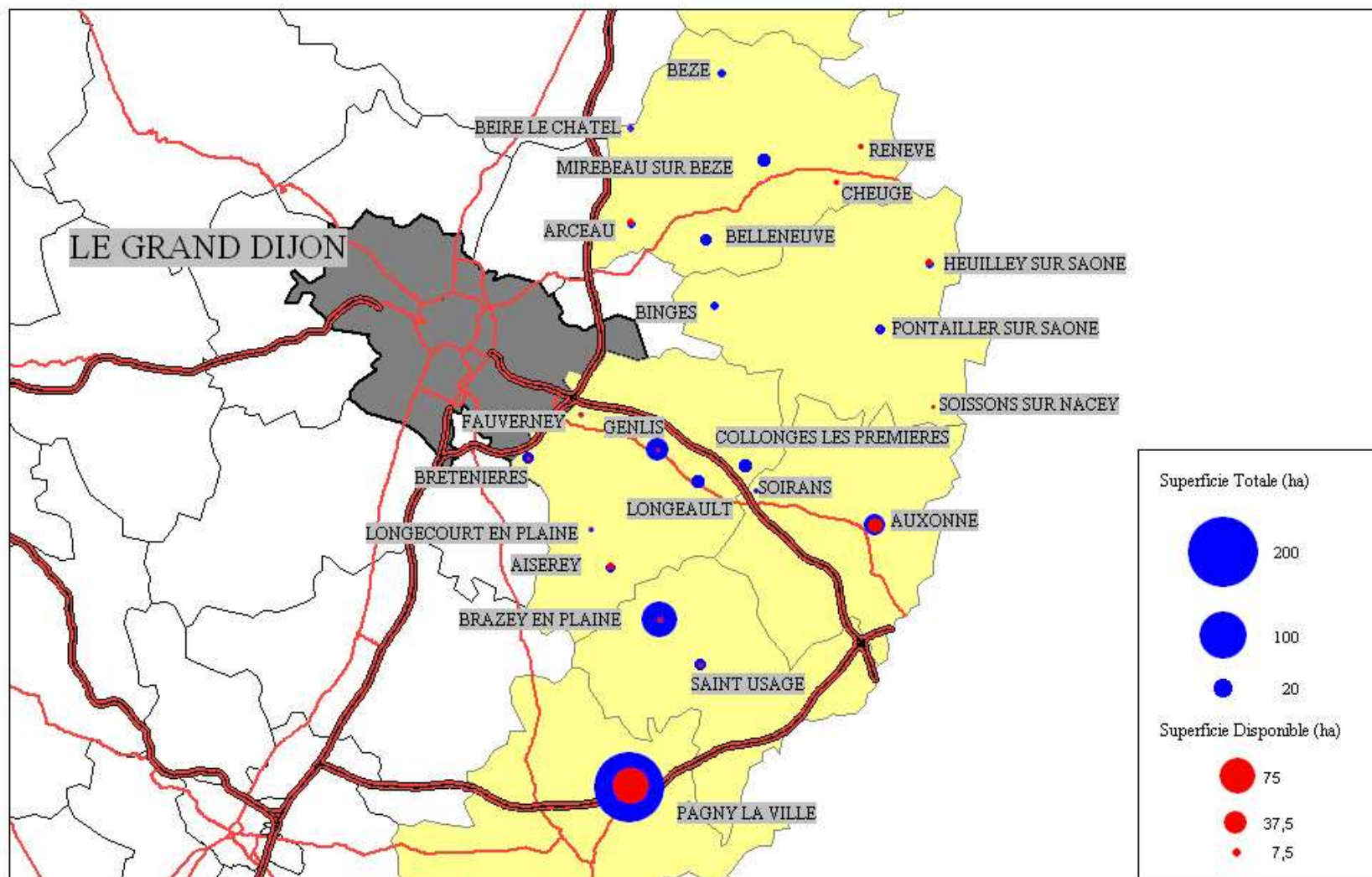
- Analyse qualitative

Offre actuelle de zone d'activités sur le Pays

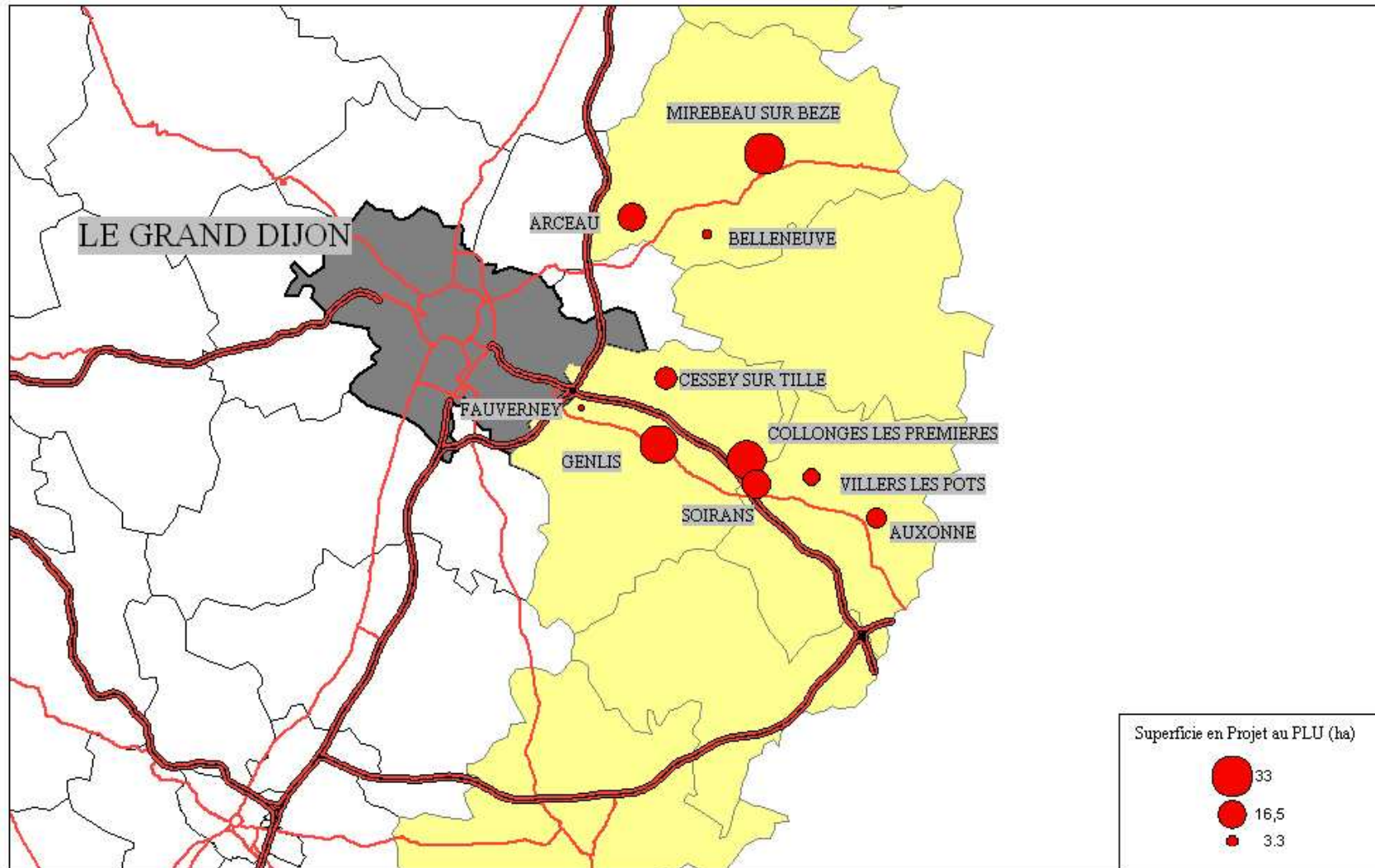
Zones d'activités économiques du Pays Plaine de Saône Vingeanne						
Canton	Commune	Dénomination de la zone	Surface totale proposée en ha	Surface aménagée en ha	Surface disponible en ha	Surface en projet en ha
FONTAINE FRANCAISE			0	0	0	0
MIREBEAU SUR BEZE	Arceau	zone artisanale	6	1	5	
		nouvelle zone inscrite au PLU	0	0	0	10
		nouvelle zone inscrite au PLU	0	0	0	1
		nouvelle zone inscrite au PLU	0	0	0	2
	Beire le Chatel		4,2	4,2	2	
	Belleneuve		9	9	0	
	Beze		5,33	5,33	0	
	Cheuge		3	0	3	
	Mirebeau sur Bèze	ZAC de Bocanon	10	10	0	
		extension ZAC de Bocanon (Projet PLU)	0	0	0	2,5
		Zone communautaire inscrite au PLU	0	0	0	20
		Zone communautaire inscrite au PLU	0	0	0	8
	Renève		2,61	2,61	0	
		Total Canton de Mirebeau sur Bèze	40,14	32,14	10	43,5

Canton	Commune	Dénomination de la zone	surface totale proposée en ha	surface aménagée en ha	surface disponible en ha	surface en projet en ha
PONTAILLER SUR SAONE	Binges	ZA en Champ Martin	4,8	4,8	0	
	Heuilley/S		5	5	5	
	Pontailier/S		7	6,3	0,6	
	Soissons/Nacey		2	2	2	
	Vonges	Zone communautaire (projet)				6
		Total Canton de Pontailier/S	18,8	18,1	7,6	6
AUXONNE	Auxonne	Grande et Petite Plaine	15	0	15	
		Extension Grande et Petite Plaine prévue au PLU				nd
		Gange Haute	11	11	0,46	
		projet Rente Pérou prévu au PLU				10
	Soirans		3	3	0	
		Zone communautaire inscrite au PLU				13
		extension Zone communautaire projet PLU				5
	Villers les Pots	projet de zone inscrit au PLU				6,25
		Total Canton d'Auxonne	29	14	15,46	34,25
TOTAL PAYS PLAINE DE SAONE VINGEANNE			87,94	64,24	33,06	83,75

SUPERFICIES DISPONIBLES EN ZAE SUR LE PERIMETRE COPIEVAL



SUPERFICIES DES ZAE INSCRITES OU EN PROJET DANS LES PLU DU PERIMETRE COPIEVAL



Bilan quantitatif de l'offre aux échelles Pays et COPIEVAL

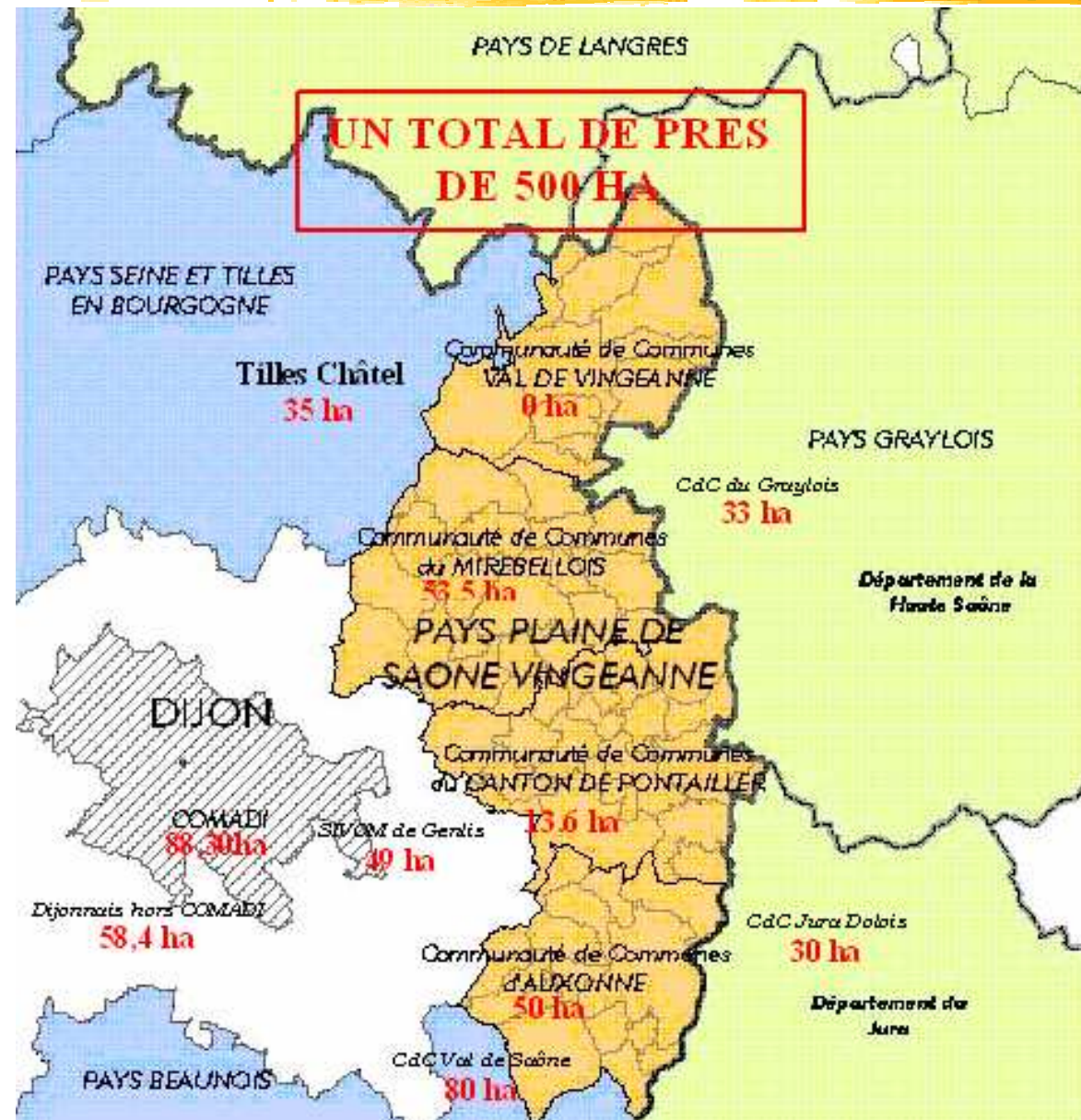
⌘ Sur le Pays

	Surface totale proposée	Surface aménagée	Surface disponible	Surface en projet	Surface totale disponible ou en projet
Offre répartie sur 16 zones	87,94 ha	64,24 ha	33,06 ha	83,75 ha	115,81ha

⌘ Sur le COPIEVAL

	Surface totale proposée	Surface aménagée	Surface disponible	Surface en projet	Surface totale disponible ou en projet
Offre répartie sur 28 zones	431 ha	351 ha	125 ha	150 ha	275 ha

Positionnement général de l'offre d'accueil



Bilan qualitatif de l'offre aux échelles Pays et COPIEVAL

- ⌘ Il n'existe à l'heure actuelle aucun bilan qualitatif de l'offre d'implantation économique tant sur le Pays Plaine de Saône Vingeanne que sur le périmètre du COPIEVAL

- ⌘ Cependant, un constat général peut être établi :
 - ⊗ l'offre recensée comporte en réalité très peu de surfaces réellement aménagées et disponibles rapidement
 - ⊗ offre atomisée, très dispersée, sans aucune logique de complémentarité, de hiérarchisation et de coordination
 - ⊗ une illisibilité totale pour l'entreprise désireuse de s'installer tant en Plaine de Saône Vingeanne que sur l'ensemble du Val de Saône

- ⌘ Ce constat plutôt négatif s'explique tout simplement par l'absence de définition d'une politique de développement économique territoriale, et donc par l'absence d'un positionnement de marketing économique territorial clair dans un contexte de concurrence territoriale et économique accru

6- Positionnement et potentialités de développement économique

**- De chacune des Communautés de
Communes du Pays Plaine de Saône
Vingeanne**

	CdC Val de Vingeanne	CdC du Mirebellois	CdC canton de Pontailier/Saône	CdC Auxonne Val de Saône
<p>Sur quelles forces doit s'appuyer une politique de développement économique ?</p> <p>(localisation, infrastructure, entreprises ou secteur économique déjà présent, savoir faire, richesses naturelles...)</p>	<p>Un tissu industriel très majoritairement adossé à une entreprise industrielle disposant d'un savoir faire reconnu</p> <p>Un positionnement géographique ambivalent : proximité relative de l'échangeur autoroutier de Til Châtel mais encore un certain enclavement dû aux caractéristiques rurales du canton</p>	<p>Proximité de l'agglomération Dijonnaise : main d'œuvre allant sur Dijon ou venant de Dijon</p> <p>Accessibilité facilitée par le développement des axes de communication (l'Arc, projet de contournement de Mirebeau/Bèze)</p> <p>Un territoire en croissance démographique et disposant d'un potentiel de main d'œuvre (qualifiée ou à qualifier)</p> <p>Proximité relative de l'A31 avec les échangeurs autoroutiers d'Arc sur Tille et de Til-Châtel</p>	<p>Territoire disposant d'une histoire et d'un savoir faire industriel important</p> <p>L'existence d'un pôle d'entreprises industrielles (NOBEL, STPI, MPC) pouvant servir de base à une structuration et à un développement industriel plus important</p> <p>L'existence d'un potentiel de main d'œuvre disposant de véritables savoir-faire industriels (plasturgie, matériaux composites, explosifs)</p> <p>Positionnement géographique intéressant (proximité de l'agglomération dijonnaise, et d'axes autoroutiers : A31 et A39)</p>	<p>Territoire disposant d'une histoire et d'un savoir faire agro-industriel important : maraîchage, transformation légumière et maraîchères</p> <p>L'existence d'un pôle d'entreprises agro-industrielles (Coop d'Or, STL, Villers SAS...) pouvant servir de base à une structuration et à un développement</p> <p>Positionnement géographique très intéressant : accès directe à l'A39 par l'échangeur autoroutier de Soirans ; proximité immédiate de deux nœuds autoroutiers</p> <p>Proximité et accessibilité directe à l'agglomération Dijonnaise, liaisons ferroviaires sur Dijon Besançon, Paris</p>

	CdC Val de Vingeanne	CdC du Mirebellois	CdC canton de Pontallier/Saône	CdC Auxonne Val de Saône
<p>Quels sont les freins au développement économique ?</p> <p>(critères propres au territoire et concurrences ou influences extérieures...)</p>	<p>Un certain enclavement géographique dû notamment aux caractéristiques rurales du territoire</p> <p>Un territoire ne disposant pas à proprement parler d'un tissu industriel traditionnel et important</p> <p>Un territoire de petite taille (poids démographique et économique)</p> <p>Un déficit de main d'œuvre locale face aux besoins conjoncturels des entreprises locales</p>	<p>Proximité de l'agglomération Dijonnaise (en l'absence d'une stratégie de développement local)</p> <p>Accessibilité pas toujours aisée aux grands axes de communication</p> <p>Le territoire ne dispose pas à proprement parler d'un tissu industriel important</p> <p>Une main d'œuvre peu ou insuffisamment qualifiée</p> <p>La dépendance vis à vis de centres de décision situés en dehors du territoire notamment sur des secteurs industriels actuellement en reconversion</p> <p>Faiblesse quantitative et qualitative du portefeuille d'offre d'accueil</p>	<p>Proximité de l'agglomération Dijonnaise (en l'absence d'une stratégie de développement local)</p> <p>Accessibilité pas toujours aisée aux axes de communication et infrastructures de transport</p> <p>Une main d'œuvre peu pas suffisamment qualifiée</p> <p>Faiblesse quantitative et qualitative du portefeuille d'offre d'accueil</p>	<p>Proximité de l'agglomération Dijonnaise, de Genlis et de Dole (en l'absence d'une stratégie de développement local)</p> <p>Faible réactivité face aux demandes d'implantation d'entreprises</p> <p>Faiblesse quantitative et qualitative du portefeuille d'offre d'accueil</p> <p>Une main d'œuvre peu ou insuffisamment qualifiée</p> <p>Déclins ou reconversions industrielles touchant directement le tissu des entreprises sous-traitantes</p>

	CdC Val de Vingeanne	CdC du Mirebellois	CdC canton de Pontallier/Saône	CdC Auxonne Val de Saône
<p>Vers quels types d'activités économique s'engager</p> <p>(en terme de développement endogène et/ou exogènes...)</p>	<p>Activités périphériques ou complémentaires de la société SMFF (ex : tôlerie, mécanique...)</p> <p>Activités tertiaires et/ou de services (ex : travail à domicile)</p>	<p>Petites unités industrielles ou de services en accord avec la taille et la vocation rurale du territoire</p> <p>Développement de l'offre commerciale</p>	<p>Développement d'activités tournées vers la sous-traitance; les activités de services aux entreprises existantes du secteur industriel (plasturgie, matériaux composites, peinture industrielle...)</p>	<p>Développement du secteur agro-alimentaire sur la base des entreprises déjà présentes et du partenariat potentiel avec l'agglomération dijonnaise (ex : VITAGORA)</p> <p>Développement des activités de recyclage</p>
<p>Quelles sont les demandes récurrentes faites par les entreprises en matière de besoins de développement</p>		<p>Besoin de main d'œuvre qualifiée et disponible rapidement</p> <p>Besoin de logements notamment locatifs et de petite taille</p>	<p>Proximité des services publics</p> <p>Amélioration des moyens de transports depuis l'agglomération dijonnaise</p> <p>Besoin de logements notamment locatifs et de petite taille</p> <p>Besoins d'équipements et ou de services aux entreprises (Haut Débit, garde d'enfants...)</p>	<p>Besoin de terrains ou de locaux (avec une réponse rapide)</p> <p>Besoin de logements notamment locatifs et de petite taille</p> <p>Besoins de services aux entreprises</p>

	CdC Val de Vingeanne	CdC du Mirebellois	CdC canton de Pontailier/Saône	CdC Auxonne Val de Saône
<p>Existe-t-il des opportunités réelles d'implantation ou de développement qui n'aient pu se réaliser ? Si oui pourquoi ?</p>	NON	NON	NON	<p>Plastibel : manque d'offre foncière et immobilière adaptée et faible réactivité des collectivités locales sur cette demande</p> <p>Demandes régulières d'implantation à proximité immédiate de la sortie autoroutière de Soirans : sans suite car absence de fonciers aménagés et disponibles</p>

7- Les différents niveaux de zones d'activités

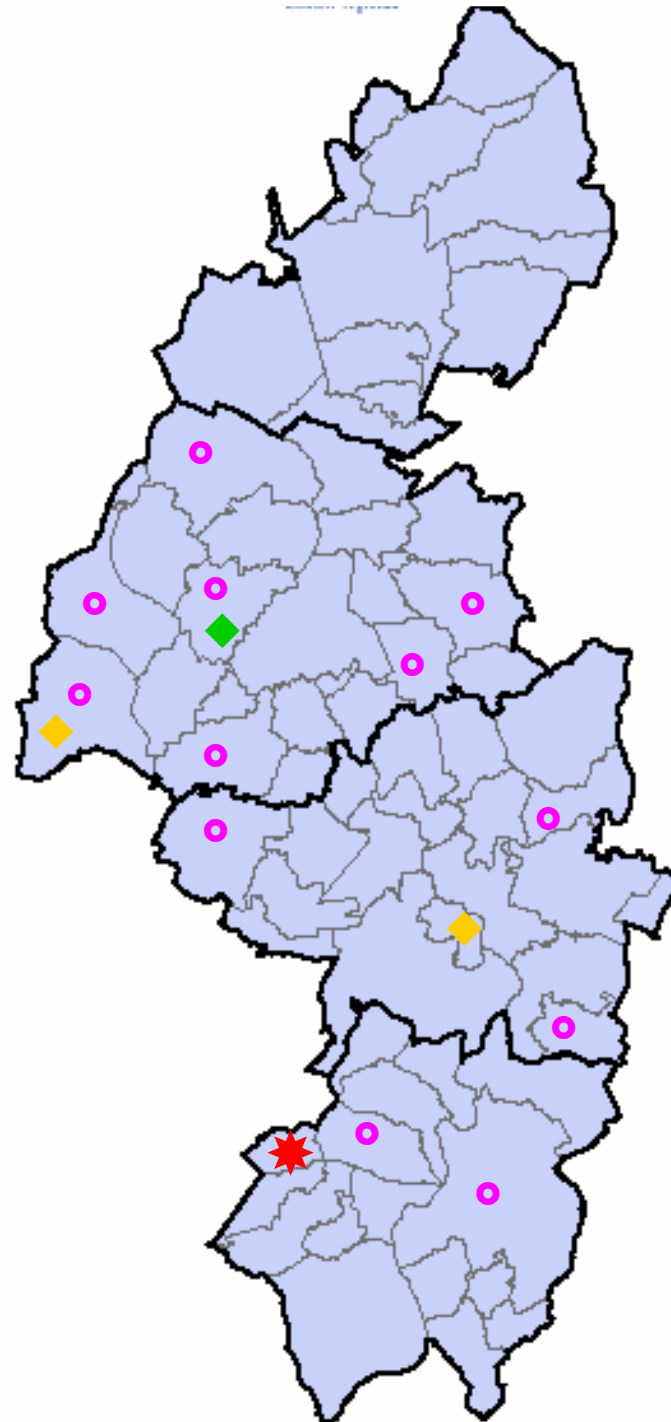


- Définition,

- Identification,

- Hiérarchisation,

Niveau stratégique de la zone (rayonnement, attractivité)	Intérêt de la zone (portage, maîtrise d'ouvrage)	Cibles économiques de la zone	Configuration et caractéristiques de la zone (localisation/aux infrastructures de transport, taille, équipements services)	Maillage territorial
Zone stratégique à l'échelle du Val de Saône, voir à l'échelle Départementale	Communautaire, voir inter-communautaire	Développement exogène tout en s'appuyant sur des projets locaux de développement dans une logique de pôle de filière intégrée	- accès direct aux grands axes de communication- plusieurs dizaines d'hectares- haut débit, fortes puissances électriques et alimentation en eau - ...	1 à court et moyen terme à l'échelle du Pays
Zones structurantes de bassin de vie	Communautaire	Développement endogène et exogène mixé en s'appuyant sur des entreprises locales en développement (implantées ou prospect validé) dans une logique de pôle de compétences complémentaires (horizontales et/ou verticales) à conforter, développer ou créer	- proximité de grands axes de communication - de 5 à 15 ha - haut débit -	1 à court et moyen terme à l'échelle de chaque communauté de communes
Zones locales	Communal	Répondre aux besoins du secteur artisanal notamment en matière de desserrement	- proximité des axes locaux de communication - de 1 à 5 ha - ...	Autant que de besoins



Légende

	Identification
Site stratégique d'intérêt Val de Saône, voir d'intérêt Départemental	★
Zones structurantes de bassin de vie	◆ court terme ◆ moyen long terme
Zones locales	○

8- Planification



- Des projets intercommunaux
de zones d'activités
économiques sur le Pays**

Planning prévisionnel	Réalisation de l'étude d'opportunité et de vocation économique de la zone intercommunale	Localisation de la zone intercommunale préconisée	Conformité des règles d'urbanisme par rapport au projet d'aménagement de zone économique	Maîtrise foncière du terrain	Etudes de faisabilité techniques	Aménagement de la zone	Mise en service la zone
CdC Auxonne Val de Saône	2001 (étude Katalyse)	Fin 2001 (conclusion de l'étude Katalyse : à proximité immédiate du péage autoroutier A39)	Début 2006	Septembre 2006	1^{er} semestre 2006	4^{ème} trimestre 2006	Début 2007
CdC du Canton de Pontailier sur Saône	De septembre à décembre 2005	Fin 2005 (conclusion de l'étude d'opportunité)	Fin 2005	Fin 2005	1^{er} semestre 2006	4^{ème} trimestre 2006	Début 2007
CdC du Mirebellois <i>Zone d'Arceau</i>	Pas prévu	Déjà définie	Fin 2005 (?)	Fin 2005	1^{er} semestre 2006	4^{ème} trimestre 2006	Début 2007
<i>Zone de Mirebeau/B</i>	Fin 2006 début 2007	Courant 2007	Début 2006 (révision actuelle du PLU communal)	2008	2009	2009	2010

9- La charte qualité des zones d'activités économiques du Pays Plaine de Saône Vingeanne



- Le respect de principes généraux,**
- Le respect de critère de qualité**

Les engagements des aménageurs

⌘ Respecter quatre principes généraux :

- ⊗ Favoriser l'intercommunalité et éviter les concurrences internes à l'intercommunalité et au Pays,
- ⊗ Développer un projet fédérateur : s'appuyer sur un véritable projet de développement territorial porté par les acteurs locaux tant politiques qu'économiques,
- ⊗ S'inscrire dans la réalité du marché de l'implantation économique : être à l'écoute des besoins des entreprises,
- ⊗ Privilégier l'existant : éviter les surcoûts liés à l'abondance et à la dispersion de l'offre.

Présentation des critères de qualité

Critères qualités (à minima)	Zone stratégique à l'échelle du Val de Saône, voir à l'échelle Départementale	Zones structurantes de bassin de vie	Zones locales
Démarche territoriale			
Reconnaissance du niveau stratégique de la zone au niveau départemental ou régional	oui	non	non
Maîtrise d'ouvrage	Intercommunale ou inter-communautaire	Intercommunale	Communale
Concertation du Maître d'Ouvrage avec les entreprises locales	oui	oui	oui
Fiscalité appliquée	TP de Zone	TP de Zone	fiscalité additionnelle

Présentation des critères de qualité

Critères qualités (à minima)	Zone stratégique à l'échelle du Val de Saône, voir à l'échelle Départementale	Zones structurantes de bassin de vie	Zones locales
vocations et localisation de la zone			
Analyse et validation de l'opportunité économique	oui	oui	
Définition du ou des types d'activités et d'entreprises ciblées	oui	oui	oui
Accessibilité aux axes et infrastructures de communication	accès direct à un axe de communication majeur (ex : autoroute)	Accès direct à un axe de communication d'intérêt départemental Proximité et accès aisé (ex : traversée de village) à un axe de communication majeur (ex : autoroute)	Accès direct à un axe de communication d'intérêt local Proximité et accès aisé à un axe de communication d'intérêt départemental

Présentation des critères de qualité

Critères qualités (à minima)	Zone stratégique à l'échelle du Val de Saône, voir à l'échelle Départementale	Zones structurantes de bassin de vie	Zones locales
caractéristiques de la zone			
Etude préalable de faisabilité technique	oui	oui	oui
Règlement de zone comportant des prescriptions pour l'aménagement des espaces privés (terrain, bâtiments)	oui	oui	oui
Mise en place d'une signalétique cohérente et régulièrement mise à jour	oui	oui	oui
Raccordement au très haut débit	oui	oui	oui
Raccordement au haut débit	oui	oui	oui
Adapter les voiries et réseaux (secs et humides) aux caractéristiques et vocations de la zone	oui	oui	oui

Présentation des critères de qualité

Critères qualités (à minima)	Zone stratégique à l'échelle du Val de Saône, voir à l'échelle Départementale	Zones structurantes de bassin de vie	Zones locales
Relation avec les entreprises, commercialisation et promotion de la zone			
Disposer d'un accueil organisé	oui	oui	oui
Disposer d'un interlocuteur unique à l'échelle du Pays	oui	oui	
Proposer un accompagnement urbanistique, architectural et paysager aux entreprises (ex : convention avec le CAUE)	oui	oui	oui
Etudier les besoins des entreprises en terme de services ou d'équipements particuliers	oui	oui	
Transmettre en temps réel les données actualisées concernant l'occupation de la zone et le foncier disponible aux organismes de promotion économiques locaux, départementaux et régionaux	oui	oui	oui